

MAIRIE DE GARGAS

VAUCLUSE 84400



Tél: 04 90 74 12 70

e-mail : info@gargas.frwww.gargas.fr

Arrêté temporaire portant occupation du domaine public et réglementant la circulation et le stationnement « Place des Jardins » le mercredi 6 Août 2025 pour l'organisation d'un spectacle « théâtre de Guignol »

Le Maire de la commune de GARGAS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2211-1, L.2212-1 et 2212-2

Vu l'article R26 du Code Pénal,

Vu la demande de Monsieur Hugo HART, en date du 28 juillet 2025, pour l'organisation d'un spectacle de marionnettes, « Théâtre de Guignol »,

Considérant qu'en raison de la manifestation il convient d'assurer le bon ordre et la sécurité,

ARRETE

Article 1 : Monsieur Hugo HART est autorisé à occuper le domaine public. La circulation et le stationnement de tous les véhicules seront interdits « Place des Jardins » le mercredi 6 Août 2025, de 16 heures à 20 heures, sauf pour les véhicules de secours et de l'organisation.

Article 2 : Toute infraction au présent arrêté sera réprimée conformément à la loi.

Article 3 : Le présent arrêté sera affiché en Mairie pendant une durée de 2 mois et sur les lieux le jour de la manifestation.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de l'accomplissement de la publicité d'affichage.

Article 5 : Le Directeur Général des Services, le Maire de Gargas, le commandant de la Brigade de Gendarmerie d'APT seront chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à M. Hugo HART

Fait à Gargas,
Le 29/08/2025

Le Maire
Bruno VIGNE-ULMIER

